Nils Andersson

January 31, 1967, I Leave Switzerland

Published: Posted January 31, 2017

HTTP://NILSANDERSSON.NET/31-JANVIER-1967-JE-QUITTE-LA-SUISSE/

Transcription, Editing and Markup: Paul Saba and Sam Richards

Copyright: This work is in the Public Domain under the Creative Commons Common Deed. You can freely copy, distribute and display this work; as well as make derivative and commercial works.

Please credit the Encyclopedia of Anti Revisionism On-Line as your source, include the url to this work, and note any of the transcribers, editors & proof-readers above.

FROM HIS PERSONAL BLOC

On January 31, 1967, 50 years ago, the Swiss Telegraphic Agency published information which has the merit of inaccuracy, to read it I left in the evening, whereas it is in the morning, alone on board of my car, while Renée accompanies me and in a sports car when it is a 4 CV...

In *Exploded Memory*, I recount at length the stages of the expulsion measure taken against me on November 7, 1966 by the federal authorities, above all, essentially, I evoke the unthinkable solidarity which then manifested itself. I simply want to recall, by articles in the press, calls or public meetings, those for those who brought us together, but also despite what made us different, who then took a position against the expulsion decision. This cannot be forgotten.

Nils Andersson

L'arbitraire administratif de l'expulsion de Nils Andersson ne doit pas créer un précédent

Le ressortissant suédois Freddy ANDERSSON, domicilié à Lausanne, qui avait déjà été menacé d'expulsion il y a deux ans en raison de son activité politique illégale a été expulsé de Suisse par décision du Conseil Fédéral du 7 novembre 1966, en application de l'article 70 de la Constitution fédérale. Il ne tint aucun compte de l'avertissement qui lui fut donné et déploya, sur territoire suisse, au sein d'une organisation marxiste-léniniste pro-chinoise dans laquelle il jouait un rôle majeur, une activité inadmissible de la part d'un étranger. F. Andersson devra quitter la Suisse jusqu'au 10 janvier 1967. Berne, le 25 novembre 1966.

> DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE Secrétariat du Département

A la suite d'une enquête menée unilatéralement par la Bupo (Police fédérale), le Conseil fédéral décida d'expulser Freddy-Nils Andersson. La décision prise est sans recours et le Ministère Public Fédéral a refusé d'entendre Nils Andersson et ne voulut même pas lui communiquer les motifs de l'expulsion. Federal Police appeals, articles and documents have been published by the Committee against Eviction in three successive brochures.

Articles in the press

Bertil Galland, *Andersson is not a stranger* , Feuille d'Avis de Lausanne, December 1, 1966

An Eviction That Was Not Necessary or False Fears, Public Domain No. 63, December 1, 1966

Georg Benner, *All Against Freddy*, Zürcher Woche, December 2, 1966

Michel Stern, *Is it permissible to be "extremist?*, Cooperation, December 3, 1966

Jean-Baptiste Mauroux, *Nils Andersson and citizen's concern* , Journal de Genève, December 5, 1966

JP Genier, *A letter to our Federal Councilors* , Le Peuple, December 10, 1966

Hans Rudolf Hilty, *From Heinrich Zschokke to Nils Andersson* , Badener Tagblatt, December 10, 1966

JS, *The law of the environment*, Le Jura, Porrentruy, December 16, 1966

Bertil Galland, *Will Andersson Publisher Be Expelled?* , Lausanne Notice Sheet, December 21, 1966

Roland Béguelin, *Freddy Andersson and Hubert Acquin are expelled*, Le Jura libre, Delémont, December 21, 1966

Pierre Canova, *A shameful police measure* , October, December 23, 1966

Ferdinand Brunisholz, *The witch hunt*, La Liberté, Friborg, December 27, 1966

The calls

Appel contre l'expulsion de F.-N. Andersson

Les signataires de cet appel jugent devoir s'élever :

contre la décision du Conseil fédéral d'expulser Nils Andersson du territoire de la Confédération,

et contre le fait qu'il n'y aurait aucun recours possible contre cette mesure prise en application de l'article 70 de la Constitution Fédérale.

Si Nils Andersson a souvent manifesté des opinions contraires aux nôtres, s'il ne peut accepter de rester indifférent à l'évolution de notre temps, s'il a par conséquent adopté une attitude qu'il estimait juste et accordée à ses convictions, on ne peut cependant lui reprocher aucun acte coupable ou malhonnête.

Nils Andersson d'autre part a toujours porté une grande attention à la vie sociale et culturelle de notre pays ; son travail d'éditeur prouve son attachement à notre culture : il l'a démontré en consentant de très gros efforts pour publier des auteurs suisses.

Né en Suisse, Nils Andersson y a vécu avec ses parents, il y a fondé une famille ; sa femme suissesse se voit mise dans l'obligation de quitter son pays.

L'expulsion de Nils Andersson ne laisse pas de nous préoccuper : car cette mesure nous semble fixer certaines limites inquiétantes à la démocratie helvétique.

Cette décision nous apparaît d'autre part contraire à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui déclare : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit à ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit. »

Par conséquent, nous souhaiterions que le Conseil fédéral examinât à nouveau sa décision.

> Fanny Grether, Genève Simone Hauert, La Tour-de-Peilz Bernard Liègme, Boudry

Appeal against the expulsion of FNAndersson, initiated by Simone Hauert, Fanny Grether, Bernard Liègme

The (partial) list of signatures collected is attached

Feuille d'Avis de Lausanne 1er décembre 1966

« Sans vouloir nous immiscer dans les affaires du gouvernement fédéral, nous tenons à dire combien nous regrettons l'expulsion de M. Andersson qui, pendant la guerre d'Algéric, a édité « La Gangrène » et « La Question ». C'est un homme désintéressé et sincère dont la présence ne peut qu'honorer le pays où il réside. »

> Jean-Paul Sartre Simone de Beauvoir

Statement by Jean-Paul Sartre and Simone de Beauvoir, December 1, 1966

Message from French personalities, December 26, 1966, initiated by Jérôme Lindon, Éditions de Minuit, François Maspero, Éditions Maspero, Pierre-Jean-Oswald, Éditions Oswald, Robert Voisin, Éditions de l'Arche.

Message de personnalités françaises

Freddy Nils Anderson, ódirese kassannols, di-recteur des éditions de la Côté, diffuseur de nonbreises mattens d'édition françaites en Suine, a fait l'objet d'une menure d'expublion de la police lódérale en verta d'une décision du Canuell Fédé-rol de Berne. Il doit quitter Laxianne avant le

Né à Launanne, entièrement élevé en Saitne, marié à une Suitsesse, ajunt fondé une famille en Suitse, F. N. Anderson était en effet de nutionalité médoine par son père. C'est donc en vertu de l'article 70 de la Constitution helvérique, qui prévoit l'exputition de tout étranger se liveant nur le territoire de la Confédération à des activités portant atteinte à la sloeté intérieure su esté-rieure de l'Esat, qu'il doit quitter la Suisse.

Une telle messere, décidée par le Conseil fédé-ral, sans jagement, ne laisse à l'intéresté aucune possibilité légale d'appel. L'activité principalement reprochée à F. N.

Andersson est d'avoir public dans su maison d'éduion des textes officiels du Parti Communité Chinois réunis en sept livres, d'avoir été en flai-son avec un groupe marsiste suisse publiant le journal Octobre, et d'annir dernièrement effectué un voyage à Tirana pour collaborer à la mite au point en français des textes du dernier Congrès du Parti Communiste Albanais,

Il faut noter que cette articité de F. N. Andersson s'inscrit dans un travail beaucoup plus lorge. Depuis plus de dix ans, F. N. Anderston a largement œuvré pour la diffusion de la culture française en Suitse. Il a publié des auteurs suis-ses de langue française et il édite la collection du Théâtre populaire romand. Il s'est fait, produtt la guerre d'Algérie, le relai de la diffusion de certaines idées de liberré, maltrimonélement fron-çaines, qui ne possuites plus êne diffusiées en France. C'est ainsi qu'il a été l'éditrar de leon-Paul Suetre, de l'ablé Davezies, qu'il a publié les marcanes de leone france et la Chastine et la ouvrages interdits en France, La Question et La Gaugitne, etc., Abuit, dans le même temps où d servait la plus authentique culture française, il renouait avec soure une tradition de défense des libertés qui a caractérisé aux siècles dermiers les

January 5, 1967

Other initiatives

bends du Lêman, et cela avec un déreurment et une sincivité qui ne peuvent qu'honorer le part nii 31 a pu le faire. F. N. Andersson n'a commis d'autre faute que

de croire que su situation d'« étranger » lui per-menuit de penser et d'agir tout comme un libre estayen du pays dons il avait appris les principer à l'école. Pour ceus qué, attachés à la culture jeunçaise, sont conscients de la dette qu'ils ont contractée à l'équed de F. N. Andersson, l'arrachement brutal de cebal-ci à su terre natale, à son entreprise, è sa famille, apparals comme une mesure projondiment alarmante. Iti sonhaltent qu'ane décision controire leur permette de croire que la Suitte est toujours la terre d'hospitalité gu'on se plait encore à imaginer.

Paris, le 26 décembre 1966.

Our rédigé se texte, pour les éditeurs français regrésentés en Sultar par Kils Andressen : Robert Votion (directour des délitions de l'Archa)
— Votene London (directour des délitions de Minuiti
François Marporo (délitions Marporo)
Pierre Jose Oscald (délitions Oreadd)

Ont signi se texte ;

Editory : Juan-Jacques Pasvert Christian Bourgenis Robert Morel Paul Fluented Cdelle Venturand

Pour la revue Esprit

Jose-Marie Domenach Paul Thiband Paul Internet Pear la recup Tomps Moderner : Sinone de Recorne J.-L. Bost André Gocs Francis Jeanson Francis Jeanson Bernard Pingood J.-B. Pontalis Jean Poullon Jean-Paul Soctre

Pour la vevue Portiant : ule Copferman yard Challand

International Federation of Human Rights appeals to the Federal Council, S. Collette-Kahn, Secretary General of the FIDH, December 30, 1966 and January 18, 1967

Appeal given by the Action for Peace and Independence of the Peoples to the Embassy of Switzerland in Brussels.

Press conference in Lausanne, January 6, 1967, organized by the Appeal Committee with the participation of Fanny Grether, Bernard Liègme, François Maspero, representing French publishers, Robert Schellekens, Belgian lawyer, Jean Lob, lawyer against my expulsion. Simone Hauert, hospitalized, could not be present.

Public conference at the Zurich Polytechnic organized, January 25, 1967, organized by the Fortschrittliche Studentenschaft, under the chairmanship of Walter Diggelman, writer, with the participation of Rudolf Welter, National Councilor and member of the executive of the city of Zürich, Ueli Götsch, National Councilor, Marcel Beck, National Councilor, Dr Rotter, Member of the Canton of Zürich, Max Bill, architect and sculptor, Hans-Rudolf Hilty, writer and editor, Emilio Modena, for progressive students and Jean Lob, lawyer against my expulsion.

On January 15, 1967, Jean-Pierre Payot, president of the Society of booksellers and publishers of French-speaking Switzerland wrote: "Without wishing to argue on the merits of this case, which is not our purpose ... hitting so brutally is not without worrying those who know the difficulties of our profession; it is not possible to postpone an issue of publishing and distribution in such a short period of time... ", this support from the profession and J.-P. Talbo Georges Dupré F. Gonzalez Batlle Pierre Vidal-Naquet.

Me Michèle Beauvillard, avocat au barreau de Paris Me Lafue-Véron, avocat au barreau de Paris Robert Barrat Denise Barrat Maurice Blanchot Robert Pinget Dominique Rolin Claude Simon Kostas Axelos Luc Boltanski François Chatelet Nathalie Sarraute André Schwarz-Bart Pierre Bourdieu Alain Resnais Charlotte Delbo Claude Roy Albert-Paul Lentin Pierre Jalee Daniel Guérin Eve Dessarre Jean-Paul Brisson Jean-Pierre Vernant Robert Paris Pierre Brochon Jean Baby Jean Ricardou Monique Wittig Jacques Givet Isabelle Vichniac Robert Davezies

Signataires du message de personnalités françaises (Deuxième liste)

Emanuel d'Astier de la Vigerie Charles Bettelheim Michel Butor Jacques Charrière Jacques Derogy René Dumont Marguerite Duras Claude Estier Monique Lange Florence Malraux Christiane Rochefort Siné

Jean Lob's renewed requests will postpone the expulsion decision from January 10 to 31 January 1967